

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CULTURE

VENTE DE MOBILIERS DIVERS DE LA  
MÉDIATHÈQUE

Délibération : 04.2014.039

Transmis en préfecture le :

28 avril 2014

Séance du : 24 avril 2014

Compte-rendu affiché le 29 avril 2014

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 17 avril 2014

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE (à partir du point 10), Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS, Evan CHEDAILLE (jusqu'au point 10)

Pouvoirs :

Agnès JAGET à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER (jusqu'au point 10)

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUEDON**

La restructuration de la médiathèque va nécessiter de vider entièrement les lieux de leur contenu dès juin 2014 avec le projet d'un nouveau mobilier en 2015 en totale adéquation avec les espaces de la future médiathèque.

Il est donc proposé que le mobilier actuel des espaces publics mais aussi celui de l'espace administratif, soit un ensemble d'étagères, rayonnages, bacs à livres et cd, chaises, tables, banques de prêt, armoires de rangement et autres mobiliers divers, soit d'une part mis à disposition des associations qui ont sollicité du mobilier dans le cadre de leur demande de subvention 2014 et d'autre part, une cession du mobilier restant.

Toutefois, de septembre 2014 à août 2015, une partie de ce mobilier va être réutilisé dans la Petite Maison des Champs et à la bibliothèque des Barolles pour l'accueil du public et dans les appartements rue Guilloux pour le personnel.

Pour le reste du mobilier, et comme cela se pratique par certaines collectivités, la Ville souhaite le mettre en vente le samedi 21 juin 2014 toute la journée à la médiathèque.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à proposer à la vente le mobilier de la médiathèque qui ne sera pas réutilisé après la rénovation du bâtiment ;
- **DÉCIDER** de vendre le mobilier à titre onéreux, le montant pouvant être différent d'un mobilier à l'autre ;
- **DIRE** que la recette sera imputée sur le budget de la Ville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard GUEDON ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

